



a chronique **Ovine**

Semaine 17 du 28 avril 2023

Pâturage du plantain, sans effet notable sur les strongles digestifs des agneaux



Pour les agneaux sevrés, le plantain pâturé assure de bonnes performances mais ne constitue pas un moyen de lutte contre les strongles digestifs.

Que ce soit sous forme de cure ou bien en pâturage continu, les métabolites secondaires bioactifs (dont les tanins font partie) contenus dans le plantain ont peu ou pas d'impact sur le nombre d'œufs de strongles digestifs comptés dans les fèces. Telles sont les conclusions des 5 essais¹ réalisés entre 2019 et 2022.

Trois d'entre eux ont été conduits en pâturage continu avec des agneaux âgés de 100 jours en début de suivi. Dans l'un des trois essais, les métabolites secondaires bioactifs contenus dans le plantain semblent avoir eu un impact sur le nombre d'œufs de strongles digestifs comptés dans les fèces. Ainsi, au pôle régional ovin de Charolles (71), l'excrétion des agneaux passe de plus de 500 œufs par g de fèces (opg) pour ceux sur prairie naturelle à 120 opg pour ceux sur plantain.

Une majoration de 40 % du nombre de vers

Aucune différence d'excrétion n'est mesurée dans l'un des deux essais réalisés au CIIRPO, sur le site du Mourier (87), alors qu'une diminution est enregistrée dans le second, mais les niveaux d'excrétion restent très élevés (plus de 1000 œufs par g de fèces). D'autre part, le nombre de vers comptés dans les tubes digestifs des agneaux indiquent dans les deux essais une majoration de 40 % pour les agneaux qui pâturaient le plantain.

Toutes ces références techniques et économiques seront présentées le 31 mai (en présentiel et en webinaire). Pour vous inscrire, « *Chicorée, plantain, sainfoin : des plantes pour limiter les strongles digestifs chez les ovins et les caprins ?* » sur ciirpo.idele.fr.

¹ résultats obtenus dans le cadre du projet FASTOChe, conduit par Idele et financé par le CASDAR

*Photo semaine 17-23 : le nombre de vers de strongles comptés dans les tubes digestifs des agneaux reste très élevé
CP : CIIRPO*

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les Conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)